

LIQUE DU DAHOMEY  
-:-:-:-:-  
CE DE LA REPUBLIQUE  
-:-:-:-:-

DECRET N° 62-5 /PR/SGG

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;
- VU le Décret n°381/PCM du 20 Décembre 1960 portant formation du Gouvernement de la République du Dahomey ;
- VU le Décret n°111/PR-Cab du 15 Avril 1961 fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;

SECRET :

Article 1er - Me Martin BORNA, Ministre de la Fonction Publique et du Travail, assurant l'intérim du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, est chargé de l'intérim du Président de la République durant l'absence du Chef de l'Etat, pour compter du 8 Janvier 1962.

Article 2 - Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.

PORTO-NOVO, le 8 Janvier 1962  
Pour LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE absent,  
Le Vice-Président de la République :

*S. M. Apithy*  
S.-M. APITHY

AMPLIATIONS :

P.R. . . . .	15
M.F.P.T. . . . .	1
S.G.G. . . . .	3
A.N.D. . . . .	1
Ministres . . . . .	13
J.O.R.D. . . . .	1